

## PLAN DE COURS

**COURS:** **TRS 6003-80 Formation pratique III : en contexte de reconnaissance d'équivalence ou de reprise de stage (12 crédits)**

**SESSION:** Automne 2020

**LIEU:** Les cours se déroulent à distance via la plateforme Zoom  
Avant chaque cours, le lien pour rejoindre le Zoom du cours se trouvera sur Moodle.

**ENSEIGNANT-CHARGÉ DE COURS:** Jean-François Héroux

### COMMUNICATION :

Téléphone 514-705-9857 (boite vocale)  
Courriel heroux.jean-francois@uqam.ca

- L'enseignant prend ses messages en semaine, en général, une fois par jour et répond en semaine, en général, dans les 48 heures suivant la réception du message.

-Pour les communications par courriel avec l'enseignant, il est demandé aux étudiant.e.s d'utiliser l'adresse courriel de l'UQAM.

-L'enseignant placera toutes les informations pertinentes au cours sur la plateforme Moodle.

### HORAIRE DES SÉMINAIRES:

- Jeudi le 3 sept. : 9 h 30 à 12 h 30
- Vendredi le 18 sept. : 10 h à 17 h
- vendredi le 2 oct. : 10 h à 13 h
- vendredi le 23 oct. : 10 h à 17 h
- vendredi le 20 nov. : 10 h à 17 h
- vendredi le 11 déc. : 10 h à 17 h

### HORAIRE DES STAGES

Vous trouverez un horaire plus détaillé sur Moodle à la section Horaire et calendrier.

- début : 8 septembre
- fin : 18 décembre
- semaine de lecture : 26 au 30 octobre
- rencontre de fin de stage : du 1<sup>er</sup> au 18 décembre

## **1. DESCRIPTEUR OFFICIEL TRS 6003 :**

Activité pédagogique structurée et supervisée d'une durée de 350 heures. Consolidation des connaissances acquises, habiletés et attitudes requises pour intervenir en travail social, plus spécifiquement au niveau des capacités d'analyse, d'évaluation, du jugement professionnel et de l'éthique. Consolidation de l'autonomie dans la planification et la réalisation de l'intervention et des activités professionnelles connexes au travail social.

Participation concomitante des stagiaires à un séminaire conçu comme une occasion de partage et de soutien des questionnements et défis inhérents au stage en vue de favoriser une meilleure intégration des savoirs. Approfondissement de l'analyse de leur propre intervention à l'interface, entre autres, des modèles de référence en travail social et des pratiques mises de l'avant dans le lieu de stage. Analyser les rapports sociaux et les rôles des organisations et des institutions à partir de l'expérience en stage.

### **Conditions d'accès**

Avoir réussi au moins 75 crédits du programme (voir les règlements pédagogiques du programme) dont obligatoirement les préalables.

Avoir réussi ou obtenu une reconnaissance d'acquis pour l'activité TRS5001 - Formation pratique II : Intervention avec des individus, familles, proches ou groupes

### **Préalables académiques**

TRS1025 - Méthodologies et travail social ou TRS1118 - Parcours professionnel et projet de formation; TRS1520 - Intervention auprès des individus en travail social; TRS2290 - Intervention avec les groupes en travail social; TRS2560 - Éthique et déontologie du travail social; TRS2650 - Intervention avec des familles et des proches en travail social; TRS2750 - Action collective et travail social et TRS4001 - Formation pratique I: Initiation à l'action communautaire.

## **2. LES OBJECTIFS DU COURS**

Les objectifs du cours sont présentés avec détails dans le Guide des stages.

Vous y trouverez la grille d'évaluation officielle qui inclue les objectifs généraux, les objectifs spécifiques et les indicateurs. **Pour le stage III, référez-vous à l'annexe 15 à la page 78.** Ce sont vos repères pour guider vos apprentissages.

Voici les 4 objectifs généraux :

- OBJECTIF 1. Situer son milieu de stage et le rôle du travail social dans une communauté et en contexte;
- OBJECTIF 2. Analyser la situation et planifier l'action;
- OBJECTIF 3. Intervenir, ajuster son action et évaluer le processus d'intervention;
- OBJECTIF 4. Démontrer sa capacité d'agir comme professionnel-le.

### 3. GUIDE DE STAGE

Ce guide est disponible sur le site web de l'École de travail social.

Attention : Le guide a été entièrement revu à l'été 2020 et fera l'objet de mise à jour constante en cours d'année.

Il est essentiel que les étudiant.e.s en connaissent le contenu.

Rappelons ici quelques éléments structurants du guide des stages.

#### 3.1 Le formulaire "Engagement de l'étudiant.e".

Chaque étudiant.e doit prendre connaissance du guide des stages, signer le formulaire "[Engagement de l'étudiant.e](#)" (annexe 6 du guide des stages) puis *l'envoyer signé* à l'enseignant.e via Moodle *avant la première journée (avant le 8 septembre 2020) d'entrée en milieu de stage.*

Pour déposer le formulaire sur Moodle, rendez-vous à la section "guide des stages" et cliquez sur l'onglet "engagement de l'étudiant.e".

#### 3.2 La répartition des 12 crédits des cours de formation pratique

Répartition des 12 crédits = 540 heures	Hrs de présence à l'UQAM (séminaire) <sup>1</sup>	Hrs de présence hors UQAM (en milieu de stage)	Travail personnel
TRS5001 et TRS5002	30 heures	301 heures	jusqu'à 209 heures
TRS6001 et TRS6002	40 heures	301 heures	jusqu'à 199 heures
TRS6003	30 heures	350 heures	jusqu'à 160 heures

### 4. STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

Un cours de formation pratique est une occasion pour l'étudiant.e de pousser plus à fond sa réflexion et de tenter une synthèse de l'ensemble de sa formation en travail social. La formule des rencontres collectives de retour et d'analyse des pratiques est considérée la plus appropriée à ce type de démarche, principalement à cause de sa souplesse et de la possibilité de réorienter la discussion en fonction des besoins et attentes des participant.e.s.

Ainsi, les séminaires permettent, d'une part, d'offrir à chacun.e des étudiant.e.s l'occasion de prendre une distance vis-à-vis de son milieu de stage, d'objectiver son expérience et d'en dégager une analyse. D'autre part, les séminaires sont l'occasion pour les étudiant.e.s d'échanger sur des réalités professionnelles à la fois diversifiées et complexes. Ils permettent à tou.te.s d'apprendre des

---

<sup>1</sup> Ceci inclut l'enseignement des séminaires en présentiel, en ligne ou hybride des séminaires.

expériences des autres et de se donner ainsi une vision plus globale du travail social et de ses milieux de pratique. Finalement, les séminaires offrent l'occasion aux étudiant.e.s de revoir et d'approfondir leurs connaissances théoriques.

Les séminaires sont des moments de co-développement, ie un espace collaboratif d'apprentissage sur l'analyse de pratiques en travail social. Autrement dit, les présentations de chaque étudiant.e.s, placé.e.s dans des milieux de stage différents, les exposent de fait aux multiples facettes des pratiques d'intervention. Cette collaboration nécessite de la part des étudiant.e.s une ouverture à apprendre des autres et une contribution significative de chacun.e au fonctionnement et aux discussions en groupe-cours.

Le succès et l'intérêt d'un cours dispensé sous la forme d'un séminaire reposent sur la participation active de chaque étudiant.e, soit la présence, la préparation aux rencontres, le respect des échéanciers. De plus, l'enseignant et les étudiant.e.s se doivent de s'engager dans un climat de collégialité, de respect mutuel, de confidentialité dans le respect des principes éthiques et déontologiques, ie en évitant que prennent place des discussions donnant les détails sur les personnes ou les situations.

Dans ce cours, l'enseignant est une personne-ressource qui soutient les étudiant.e.s dans la démarche pédagogique proposée et l'expérience de stage en soi. En séminaire, il prépare et présente du matériel et des exercices qui servent la réflexion et il veille à faciliter la discussion, la cohésion.

## **5. L'ÉVALUATION DU COURS DE FORMATION PRATIQUE DE 12 CRÉDITS**

**L'évaluation** est un acte qui relève de l'enseignant.e.

La **pondération globale** est la même pour tous les étudiant.e.s de la cohorte :

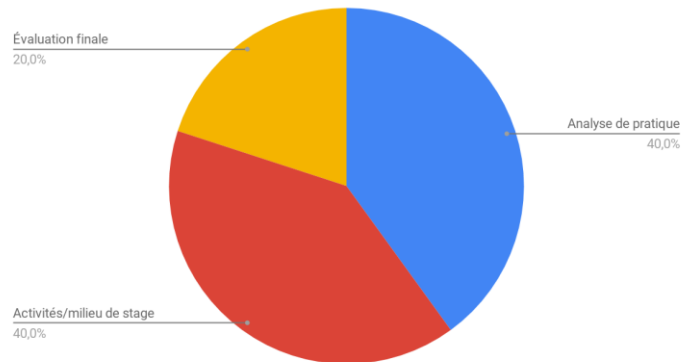
- 40% pour les activités en milieu de stage
- 40% pour l'analyse de pratique
- et 20% pour l'évaluation finale.

La **note finale** se donne selon le mode *Succès* ou *Échec*.

Les retards sans motifs majeurs ou ententes préalables dans la remise des documents ou dans les présentations seront pénalisés.

Qu'il s'agisse de l'analyse de pratique, des activités en milieu de stage ou de l'évaluation finale, toutes les modalités d'évaluation reposent sur la **Grille d'évaluation officielle**. Cette grille d'évaluation détermine les 4 objectifs pédagogiques, leurs objectifs spécifiques et les indicateurs de réussite valables pour tous les étudiant.e.s du programme de baccalauréat en travail social de l'UQAM.

Pondération globale des 12 crédits



### **5. 1 L'évaluation liée aux activités en milieu de stage (40%)**

Elle s'appuie sur les **activités et documents à remettre suivants** (qui devront être remis selon le calendrier ci-dessous) :

- Le formulaire « engagement de l'étudiante » (Annexe 6). **Avant l'entrée en stage.**
- Le journal de bord. **À compléter quotidiennement.**  
**À remettre chaque semaine au.x superviseur.e.s.**
- Le « contrat pédagogique » (annexe 7). **Ébauche avant la rencontre de début de stage**  
**et version finale pour le 2 octobre**
- La rencontre en début de stage (étudiante, superviseure, répondante, CC). **Septembre**
- « L'avis mi-session » sur les conditions pédagogiques et de pratiques (annexe 8). Rédigé par l'étudiant.e. **23 octobre**
- « L'avis mi-session » de la personne répondante (s'il y a lieu) (annexe 9). Rédigé par le.la répondante (s'il y a lieu). **23 octobre**
- « L'avis mi-session » sur la progression des apprentissages (annexe 10). Rédigé par le.la superviseur.e. **23 octobre**
- « L'avis fin de session » sur les conditions pédagogiques et de pratiques (annexe 11). Rédigé par l'étudiant.e. **Fin de session, 72 hrs avant la rencontre finale**
- « L'avis fin de session » de la personne répondante (s'il y a lieu) (annexe 12). Rédigé par le.la répondante (s'il y a lieu). **Fin de session, 72 hrs avant la rencontre finale**
- « L'avis fin de session » sur l'atteinte des objectifs d'apprentissage (annexe 13). Rédigé par le.la superviseur.e. **Fin de session, 72 hrs avant la rencontre finale**

L'ensemble des documents à remettre par les étudiant.e.s seront transmis en format électronique, sur Moodle.

**L'étudiant.e est responsable de s'assurer que l'enseignant reçoit par courriel les avis mi-session et fin de session de.s superviseur.e.s et répondant.e. (s'il y a lieu).**

## 5.2 L'évaluation des activités pédagogiques à l'UOAM (40%)

Elle se base sur la grille d'évaluation officielle et s'appuie sur les **quatre éléments suivants** :

1. Bibliographie (2 octobre- 7 décembre)
2. Analyse de pratiques en contexte (23 octobre)
3. Description et analyse d'un processus d'intervention (oral) (20 nov ou 11 déc)
4. Participation dans le cadre du séminaire (20 décembre)

### 5.2.1. Bibliographie annotée

Afin de faire le lien théorie pratique qui est partie prenante du processus d'apprentissage en stage, il est essentiel de lire des références théoriques en cours de stage. Il est fort possible que ces lectures s'effectuent en dehors de vos 3 jours dans le milieu de stage.

Ainsi, il est obligatoire de produire une bibliographie annotée. D'abord, votre contrat doit être accompagné d'une liste des textes que vous vous proposez de lire. Bien entendu, en cours de session, cette liste est appelée à évoluer.

Lorsqu'il.elle annote une référence dans sa bibliographie, l'étudiant.e rédige un paragraphe dans lequel il.elle évalue et/ou commente et/ou résume et/ou relève en quoi ce texte est utile comme référence dans le cadre de son stage.

La bibliographie contenue dans ce plan de cours vous donne des exemples d'annotation de références.

- Remise sur Moodle des lectures que vous vous proposez de faire (2 octobre)
- Remise sur Moodle de votre liste de lectures avec annotation (11 décembre)
- Votre bibliographie annotée doit comprendre minimalement dix titres annotés.
- Les textes que vous choisissez peuvent être de différents types : références scientifiques, organisationnelles, gouvernementales, professionnelles...

#### Critères d'évaluation

- Quantité et pertinence des textes choisis;
- Qualité des annotations des lectures

### 5.2.2. Analyse de pratique en contexte (oral et écrit) (23 octobre)

Il s'agit ici de répondre à l'objectif 1 du stage : Situer son milieu de stage et le rôle du travail social dans une communauté et en contexte.

En vous appuyant sur votre expérience de stage, vous devez recueillir et assembler les éléments pertinents qui permettront de répondre à cet objectif et saisir le contexte particulier de votre milieu d'intervention. Inspirez-vous des objectifs spécifiques ainsi que des indicateurs de réussite pour préparer votre présentation et votre texte.

Ce travail permet d'amorcer la conception et la rédaction du chapitre 1 de l'essai final.

- Communication orale de 15 minutes (23 octobre)
- L'étudiant.e appuie son discours sur un support visuel (PowerPoint ou autre)
- Animation par l'étudiant.e d'un court échange en classe. Pour ce faire, l'étudiant.e doit préparer deux questions à soumettre au groupe.

- Remise sur Moodle de votre plan de présentation (20 octobre)
- Remise sur Moodle de votre support visuel (PowerPoint ou autre) (23 octobre)
- Remise sur Moodle d'un texte de 5 pages présentant les principaux éléments de votre communication (23 octobre)

### 5.2.3. Description d'un processus d'intervention (oral) (20 nov ou 11 déc)

Cet exercice est en lien avec les objectifs 2 et 3 du stage : 2. *Analyser la situation et planifier l'action*; 3. *Intervenir, ajuster son action et évaluer le processus d'intervention*.

Ces deux objectifs sont regroupés de manière à ce que le contenu s'apparente à une « discussion clinique » liée à une expérience d'intervention dans laquelle vous avez été impliqué.

En vous appuyant sur votre expérience de stage, vous devez recueillir et assembler les éléments pertinents qui permettront de saisir le contexte particulier de votre milieu d'intervention. Inspirez-vous des objectifs spécifiques ainsi que des indicateurs de réussite pour préparer votre présentation. Ce travail permet d'avancer dans la conception et la rédaction de l'essai final.

- Communication orale de 15 minutes (20 nov ou 11 déc)
- L'étudiant.e appuie son discours sur un support visuel (PowerPoint ou autre)
- Animation par l'étudiant.e d'un court échange en classe. Pour ce faire, l'étudiant.e doit préparer deux questions à soumettre au groupe.
- Remise sur Moodle de votre plan de présentation (3 jours avant l'exposé)
- Remise sur Moodle de votre support visuel (PowerPoint ou autre) (20 nov ou 11 déc)

#### Critères d'évaluation pour les deux communications orales

- Pertinence du propos et qualité des informations transmises
- Capacité de s'exprimer de manière fluide et structurée
- Capacité d'animation
- Pertinence de la question et capacité d'animer l'échange
- Capacité de synthèse
- Qualité de l'expression et dynamisme

### 5.2.4. Participation dans le cadre du séminaire (20 décembre)

Cette modalité d'évaluation s'effectue d'une part par l'étudiant.e (auto-évaluation) et d'autre part par l'enseignant.

Compte tenu des objectifs particuliers du cours qui supposent une participation active de tous les membres du groupe-classe, ce travail consiste pour l'étudiant.e en un bilan écrit ne dépassant pas une page dans laquelle il.elle fait sa propre évaluation de sa participation et où il.elle s'attribue une note.

Il s'agit ici d'évaluer les capacités associées aux 5 sous-objectifs de l'objectif 4, soit l'éthique et la déontologie, le travail d'équipe, l'apprentissage et la rétroaction, le soutien, la communication. L'évaluation porte donc sur la présence aux cours, le degré de préparation pour le cours, la participation active, le partage de ses observations et analyses, l'éthique dans les propos et la façon de les présenter, le respect mutuel démontré, le respect de la confidentialité.

### **5.3. L'évaluation finale du cours de Formation pratique II (20%)**

Elle se base sur la grille d'évaluation officielle et s'appuie sur **les trois éléments suivants** :

1. L'Essai rédigé par l'étudiant.e (72 hrs avant la rencontre finale)
2. *Les avis fin de session* de l'étudiant.e, de la personne répondante et du/de la superviseur.e
3. Le contenu de la rencontre d'évaluation finale (entre le 1<sup>er</sup> et le 18 décembre)

#### **5.3.1. Le bilan écrit de fin de stage rédigé par l'étudiant.e** (72 hrs avant la rencontre finale)

Dans l'essai, l'étudiant.e présente une analyse de sa pratique en milieu de stage en se basant sur les éléments de la grille d'évaluation (Guide des stages, annexe 16, p.83).

Un essai est un texte où l'auteur.e réalise une synthèse personnelle laissant voir sa vision originale et subjective sur un sujet.

- Le texte doit être pertinent, clair, concis.
- L'étudiant.e y démontre sa capacité d'analyse.
- L'étudiant.e y présente une réflexion approfondie et fait preuve de rigueur.
- L'étudiant.e doit être attentif à la qualité de l'expression écrite.

Modalités :

- Entre 20 et 25 pages maximum, bibliographie et annexes en sus (s'il y a lieu)
- Police de caractère Times new roman, taille 12.
- Document paginé, à simple et demi interligne et en format word.
  
- Il est soumis par Moodle à l'enseignant et en copie conforme au.x. superviseur.e.s (et à la personne répondante, s'il y a lieu) au moins 72 heures avant la tenue de la séance d'évaluation finale.

contenu de l'essai :

Avant-propos : bilan quantitatif des activités d'intervention : nombre et nature (prise en charge de dossiers, projets, animation de groupe, entrevues individuelles, observation, co-intervention, rédaction de rapport, autres).

Partie 1 = Milieu de stage et rôle du travail social dans ce contexte (objectif 1)

-Analyse critique (forces et faiblesses du système) et suggestions pour des améliorations concrètes.

- Vos forces et points à améliorer en lien avec cet objectif.

Partie 2 : Quels sont l'analyse du problème et le plan d'intervention habituels, la façon d'opérationnaliser le plan et les résultats attendus/obtenus? (objectifs 2 et 3)

-Analyse critique (forces et faiblesses du système) et suggestions pour des améliorations concrètes.

Partie 3 : Exemple de processus d'intervention dans lequel vous avez été impliqué (description des 4 étapes d'intervention et du rôle que vous y avez joué). (objectifs 2 et 3)



-S'il y a lieu : analyse critique (forces et faiblesses du système) et suggestions pour des améliorations concrètes.

-Vos forces et points à améliorer en lien avec ces objectifs.

Partie 4 : Analyse et introspection en lien avec l'objectif 4.

-Les forces et les lacunes du-des systèmes en ce qui a trait aux sous-objectifs de l'objectif 4; soit l'éthique et la déontologie, le travail d'équipe, l'apprentissage et la rétroaction, le soutien, la communication. Suggestions pour des améliorations concrètes.

-Vos forces et points à améliorer concernant l'objectif 4.

Partie 5 : Qu'est-ce qui vous définit en tant qu'intervenant.e ? (valeurs, approches/lecture des faits sociaux, façons de travailler, priorités...)

Partie 6 : Résumé de la démonstration sur votre niveau d'acquisition des connaissances et habiletés nécessaires pour la réussite du stage III.

Conclusion : À la lumière de ce bilan écrit, quels sont les éléments que vous désirez améliorer et travailler prioritairement ? Quel est votre plan de développement professionnel pour la prochaine année ? Quel.s milieu.x de travail vous permettraient le mieux de vous développer à votre rythme en fonction de vos aspirations, de votre vision du travail social, de vos forces et de vos points à améliorer ?

### 5.3.2. Les avis fin de session de l'étudiant.e, de la personne répondante et du/de la superviseur.e

L'étudiant.e a la responsabilité de s'assurer que les avis fin de session soient acheminés à l'enseignant 72 heures avant la tenue de la rencontre d'évaluation finale.

### 5.3.3. La rencontre d'évaluation finale

(entre le 1<sup>er</sup> et le 18 décembre)

Elle rassemble l'étudiant.e, l'enseignant, la.le.s superviseur.e.s et le.la répondant.e (s'il y a lieu).

Elle dure environ 90 minutes.

La séance est animée par l'enseignant qui s'assure qu'elle se déroule dans un climat bienveillant et que les échanges soient constructifs.

Elle a pour objectif principal de discuter des apprentissages réalisés par l'étudiant.e en cours de stage en se basant sur la grille d'évaluation du stage III (annexe 16, p. 83). D'abord, il s'agit pour l'étudiant.e de présenter certains des apprentissages et des activités réalisées en stage. Ses propos doivent couvrir l'ensemble des objectifs du stage. Ensuite, sous forme d'échange, à partir des questions de l'enseignant et des éléments qu'il-elle désire aborder l'étudiant.e présente différents aspects de son stage (situations d'intervention, réunions d'équipe, difficultés rencontrées, défis relevés, apprentissages réalisés, compréhension des contextes organisationnel et communautaire, etc.).

## 5.4. Récapitulatif des évaluations et des documents à remettre

### 5.1 L'évaluation liée aux activités en milieu de stage (40%)

Elle s'appuie sur **les activités et documents à remettre suivants**  
(qui devront être remis selon le calendrier ci-dessous) :

- Le formulaire « engagement de l'étudiante » (Annexe 6). **Avant l'entrée en stage.**
- Le journal de bord. **À compléter quotidiennement.**  
**À remettre chaque semaine au.x superviseur.e.s.**
- Le « contrat pédagogique » (annexe 7). **Ébauche avant la rencontre de début de stage**  
**et version finale pour le 2 octobre**
- La rencontre en début de stage (étudiante, superviseure, répondante, CC). **Septembre**
- « L'avis mi-session » sur les conditions pédagogiques et de pratiques (annexe 8). Rédigé par l'étudiant.e. **23 octobre**
- « L'avis mi-session » de la personne répondante (s'il y a lieu) (annexe 9). Rédigé par le.la répondante (s'il y a lieu). **23 octobre**
- « L'avis mi-session » sur la progression des apprentissages (annexe 10). Rédigé par le.la superviseur.e. **23 octobre**
- « L'avis fin de session » sur les conditions pédagogiques et de pratiques (annexe 11). Rédigé par l'étudiant.e. **Fin de session, 72 hrs avant la rencontre finale**
- « L'avis fin de session » de la personne répondante (s'il y a lieu) (annexe 12). Rédigé par le.la répondante (s'il y a lieu). **Fin de session, 72 hrs avant la rencontre finale**
- « L'avis fin de session » sur l'atteinte des objectifs d'apprentissage (annexe 13). Rédigé par le.la superviseur.e. **Fin de session, 72 hrs avant la rencontre finale**

### 5.2 L'évaluation des activités pédagogiques à l'UQAM (40%)

Elle se base sur la grille d'évaluation officielle et s'appuie sur les quatre éléments suivants :

1. Bibliographie **(2 octobre- 7 décembre)**
2. Analyse de pratiques en contexte **(23 octobre)**
3. Description et analyse d'un processus d'intervention (oral) **(20 nov ou 11 déc)**
4. Participation dans le cadre du séminaire **(20 décembre)**

### 5.3. L'évaluation finale du cours de Formation pratique II (20%)

Elle se base sur la grille d'évaluation officielle et s'appuie sur les trois éléments suivants :

1. L'Essai rédigé par l'étudiant.e; **(72 hrs avant la rencontre finale)**
2. *Les avis fin de session* de l'étudiant.e, de la personne répondante et du.de la superviseur.e;
3. Le contenu de la rencontre d'évaluation finale.

## 6. ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS

### 6.1 Le respect de la confidentialité

Le séminaire implique énormément de discussions qui font référence aux expériences de stage, de travail. À cet effet, vous devez garantir la confidentialité des propos et des échanges entre vous. Ce qui se discute dans le séminaire reste dans classe.

De plus, le règlement #5 des études de premier cycle rappelle les obligations déontologiques liant toute personne de l'UQAM qui effectue un stage. Il importe de...

- respecter la confidentialité de tout rapport, document ou information recueillie auprès de l'organisme d'accueil;
- respecter la confidentialité de toute donnée nominative obtenue ;
- s'abstenir de diffuser des informations pouvant porter préjudice à l'organisme d'accueil, aux personnes y œuvrant ou à ses collègues étudiant.e.s;
- avoir des comportements, des attitudes et des propos, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisme d'accueil, qui sont dignes et qui préservent la crédibilité, l'image et les valeurs de l'Université.

### 6.2 Intégrité académique

Vu l'ampleur et le nombre des infractions de nature académique tant dans notre institution que dans les autres universités, l'UQAM a modifié son Règlement no 18 sur les « Infractions de nature académique ». Ce dernier s'articule autour d'une philosophie institutionnelle de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, auto plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création de faux documents, etc. En conséquence, chacun de ces actes commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).** Si ce n'est déjà fait, vous devez prendre connaissance de ce document.

Vous pouvez également consulter le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) développé par l'UQAM et qui traite de la tricherie et de l'intégrité académique. Vous y trouverez par exemple des capsules vidéo vous permettant d'en apprendre davantage sur l'intégrité académique et des liens vers des ressources mises à votre disposition pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



#### Règlement 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une

évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

## 7. RESSOURCES ET POLITIQUES



**7.1 Infosphère** est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat..

### **7.2 Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale**

Les étudiants qui ont une lettre *d'Attestation des mesures d'accommodements académiques* obtenue auprès d'un conseiller de l'**Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'**ASESH** au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

### **7.3 Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap**

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possible. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300

Par téléphone : 514 987-3148

Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)

En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

### **7.4 Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel**

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

**Pour plus d'information :**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

**Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)  
514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

## 7.5 CONSIGNES POUR LA PARTICIPATION À UN COURS OU À UNE ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT

### EN LIGNE



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

## 8. BIBLIOGRAPHIE

L'étudiant.e trouvera d'autres suggestions de lecture dans le Moodle du cours dans la section : références.

Bellot, C. et Sylvestre, M-E. (2017). La judiciarisation de l'itinérance à Montréal: les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté. *Revue générale de droit*, 47, 11-44.

Bogo, M. (2006). *Social Work Practice: Concepts, Processes and Interviewing*, New York, Columbia University Press.

Un des ouvrages les plus utiles pour faire un grand survol méthodologique et théorique; approfondissement des composantes du contexte de pratique en t.s: individu-usager-institution-contexte macro. Beaucoup d'idées d'activités et questions. Aussi pertinent pour les étudiants de Baccalauréat que pour des professionnels en réflexion sur leurs pratiques.

Chamberland, M., & Le Bossé, Y. (2017). *Rendre visible l'invisible : savoirs et prises de conscience de femmes immigrantes au sein d'organisations communautaires*. *Alterstice* (Vol. 4, pp. 31–44).

Cohen-Emerique M. (2015). *Pour une approche interculturelle en travail social: théories et pratiques*, Presses de l'EHLESP .

Collingwood, P., Emond, R., & Woodward, R. (2008). The Theory Circle: A Tool for Learning and for Practice. *Social Work Education*, 27(1), 70–83. <http://doi.org/10.1080/02615470601141409>

Cummings, S. M., Foels, L. et Chaffin, K. M. (2013). Comparative analysis of distance education and classroom-based formats for a clinical social work practice course. *Social Work Education*, 32(1), 68-80.

Dallaire, N. (2010). «Développer des liens entre l'intervention de groupe orientée vers l'empowerment et le développement des communautés ». *Intervention*, 133 (2), Recherche, créativité et solidarité en travail de groupe, pp. 75-85.

Doël, M. et Kelly, T. (2014). *Groups and groupwork*. New York (NY) : Palgrave Macmillan.

De Jong, P., & Berg, I. K. (2002). *De l'entretien à la solution: [l'accent sur le pouvoir des clients]*. Satas.

Très apprécié par les étudiant-es, cet ouvrage traduit donne les principes, techniques et attitudes favorisant la co-construction de l'intervention en opérationnalisant la notion d'empowerment, dans les pratiques individuelles et familiales.

Dorvil, H. et Mayer R. (sous la direction de) (2001a). *Problèmes sociaux, Tome I, Théories et méthodologies*. Québec : P.U.Q.

Dorvil, H. et Mayer R. (sous la direction de) (2001b). *Problèmes sociaux, Tome II. Études de cas et interventions sociales*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Dorvil, H., Racine G. (sous la direction de) (2007). *Problèmes sociaux, Tome III, Théories et méthodologies de l'intervention sociale*. Québec : P.U.Q.

Dorvil, H., Racine G. (sous la direction de) (2007). *Problèmes sociaux, Tome III, Théories et méthodologies de l'intervention sociale*. Québec : P.U.Q.

Duval, M., Fontaine, A. Fournier D. et J.F. René (2005) *Les organismes communautaires au Québec : Pratiques et enjeux*. Montréal: Gaétan Morin éditeur.

Evans, R.G., Barer, M. L. & Marmor, T.R. (1994). Hawthorne : Aldine de Gruyter.

Fourlas, G. A. (2016). *Personal use of social networking and social work ethics: Designing guidelines for training*. (Thèse de doctorat). Capella University.

Gastaldo, D., Magalhaes. L., Carrasco, C. & Davy, C. (2012). Body-Map Storytelling as Research, 1–50.

Genest Dufault, S. Gusew, A., Bélanger E., et I. Côté. (Dir) (2017). *Accompagner le projet de formation pratique en travail social: complexité, enjeux, défis*, Presses de l'Université du Québec, 247 pages.

Gray. M. Midgely, J. Webb, S. (2012). *The Sage Handbook of Social Work*, London, Sage Publications.



- Gusew, Annie. (2018) *Recueil de textes*, Formation aux superviseur.e.s de stages, École de travail social, UQAM.
- Hamilton, L., Brown, B. et Rogers, R. (2017). Distance Education in Social Work: A Review of the Literature. *Professional Development: The International Journal of Continuing Social Work Education*, 20(2), 45-56.
- Harper, E. et Kurtzman, K. (dir.). (2014). Intersectionnalité : regards théoriques et usages en recherche et interventions féministes : présentation du dossier. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2). <http://dx.doi.org/10.7202/1029259ar>
- Harper, E., Dorvil, H. (2013). *Travail social : Théories, méthodes et pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Souvent utilisé pour divers cours, cet ouvrage aide à situer les pratiques actuelles dans leur contexte. Entre autres, il permet d'aborder les questions suivantes: " Comment le travail social peut-il faire en sorte que l'évaluation demeure axée sur la situation que vit un individu et non sur ses capacités de fonctionnement et d'adaptation sociale ? Comment -s'assurer que les connaissances et le langage sur lesquels la profession se base restent ancrés dans la pratique du travail social ?".
- Healy, K. (2012). *Social work theories in context: Creating frameworks for practice*. Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- Healy, Karen « *Social work théories in context : creating frameworks for practice* ». (2014). 2<sup>nd</sup> Édition, Palgrave MacMillan, 258 p.
- Un ouvrage très complet qui fait le tour des principales théories et approches de l'intervention en travail social: systémique, anti-oppressive, centrée sur les solutions, brève, etc. L'autre partie du livre est dédiée à l'analyse approfondie de l'impact de "discours" sur la lecture des problématiques dans les milieux, et sur les interventions en travail social: discours "dominants" i.e. biomédical, "psy" et sciences sociales (sociologique), légal, économique (nouvelle gestion publique), et les discours "alternatifs" (droits citoyens, anti-oppressif, spirituels, etc.) Plusieurs exemples proches des pratiques sont suggérés (individuel et familial surtout), des questions suscitant la réflexion, activités, et bibliographie spécifique à chaque thème.
- Howe, D (2009). *A Brief Introduction to Social Work Theory*, London: Palgrave Macmillan.
- Karsz, S. (2009). *Pourquoi le travail social*, 2<sup>ième</sup> édition, Paris: Dunod.
- Legault, G. et L. Rachédi (sous la direction de) (2008). *L'intervention interculturelle*. Montréal : Gaétan Morin éditeur.
- Mayer, R. (2003). *Évolution des pratiques en service social*. Montréal: Gaétan Morin éditeur.
- Marmot, M. (2005). *The status syndrome. How social standing affects our health and longevity*. NY : First Holt Paperbacks Edition.
- Mullaly, B. (2010). *Challenging Oppression and Confronting privilege*. (2<sup>ème</sup> édition). Oxford : Oxford University Press.
- Parazelli, M., & Bourbonnais, M. (2017). L'empowerment en travail social. Perspectives, enseignements et limites. *Sciences et actions sociales*, 6, 1-29.
- Pour approfondir la compréhension du concept d'empowerment, avec ses différentes visions et finalités.
- Parazelli, M. & Ruelland, I. (2017). Autorité et gestion de l'intervention sociale. Entre servitude et acte pouvoir. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Parazelli, M. et Bellot, C. (automne 2015). Normativités, marginalités sociales et intervention. Direction d'un numéro thématique de la revue *Nouvelles pratiques sociales*, 27(2)
- Relais-Femmes. (2009). L'intervention en contexte de milieu de vie: un arrimage indispensable entre le formel et l'informel.
- Peu d'ouvrages abordent les particularités du travail social en "milieu de vie", aussi nommé "intervention informelle" ou "de proximité". Plusieurs de nos stagiaires sont dans ces milieux et ont parfois besoin de

références pour distinguer cette pratique de celles en milieu institutionnel, qui sont mieux reflétées par les objectifs de stage et mieux documentées. Ce guide de pratique (sur internet, gratuit) nomme les concepts pertinents et vient clarifier ce type de travail.

Turcotte, D. et Deslauriers, J.P. (2017). *Méthodologie de l'intervention sociale personnelle*. 2e édition. Presses de l'Université Laval.

Nouvelle édition abordant toute la méthodologie de l'intervention (individuelle) et ses étapes, ainsi que les principales approches du travail social québécois. Très apprécié des étudiant.es pour la possibilité de réviser les grandes notions, de la prise de contact (alliance) à la terminaison d'une intervention. En français- peut faire un bon livre obligatoire.

Van de Sande, A., Beauvolsk, M.-A. & Renaud, G. (2003) *Le travail social. Théories et pratiques*. 2<sup>ème</sup> édition. Montréal : Gaétan Morin éditeur.

Wacquant, L. (2015). *Les prisons de la misère*. Paris : Raisons d'agir.

### **Pour le groupe**

Berteau, G. (2006). *La pratique de l'intervention de groupe : perceptions, stratégies et enjeux*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Pelech, W., Basso R., Lee C., Gandarilla, M. (2016). *Inclusive Group Work*. Oxford University Press.

Steinberg, Moyse D. (2008) *Le travail social de groupe, un modèle axé sur l'aide mutuelle*, Québec : Presses de l'Université Laval.

Turcotte, D., Lindsay, J. (2014). *L'intervention sociale auprès des groupes*. Boucherville : Édition Gaétan Morin. 2<sup>e</sup> édition.

Gitterman, A. (2004). «The mutual aid model» dans (sous la direction de Garvin C., Gutiérrez L.M. et Galinsky, M. J.). *Handbook of social work with groups*. New York : Guilford Press, ch. 6, pp. 93-111.

Roy, V. & Pullen-Sansfaçon, A. (2016). Promoting Individual and Social Changes : A hybrid model of social work with groups. *Social Work with Groups*, 39 (1), 4-20.

Roy, V., Pullen-Sansfaçon, A., Doucet, M. & Rochette, M. (2013). « IASWG standards for social work practice with groups: the case of Quebec practices », *Social Work with Groups*. 36 (2-3), pp. 145-159.

Roy, V., Pullen-Sansfaçon, A. et Rochette, M. (2014). « L'évolution des pratiques de travail social de groupe au Québec : Des années 1980 aux années 2010 ». *Revue canadienne de service social*, 31(1), pp. 67-84.

Roy, V., Turcotte, D., Lindsay, J., Bédard, S., et Turgeon, J.-F. (2013). « Quelques repères théoriques pour comprendre le travail social et orienter la pratique d'intervention de groupe en travail social » dans : (sous la direction de Harper, É. et Dorvil, H.). *Le travail social : théories, méthodologie et pratique*. Québec, PUQ : Collection : problèmes sociaux et interventions sociales, ch. 10, pp.223-242.

Pullen-Sansfaçon, A., Roy, V., Blais, J., & Rochette, M. (2013). « L'état des pratiques de groupe au Québec : l'influence des contextes organisationnels contemporains ». *Revue française de service social*, 248, pp.119-131.

Berteau, G., Bédard, C. (1995). « Intervention de groupe auprès enfants abusés sexuellement ». *Intervention* 101, pp. 26-34.

Margot Breton, M. (2012). « Small steps toward social justice ». *Social Work With Groups*, 35(3), pp. 205-217

Gitterman, A. (1989). «Building mutual support in groups». *Social Work with Groups*. 12, (2), pp. 5-21.

Wickham, E. (2003). *Group treatment in social work : an integration of theory and practice* / Edcill Wickham. 2nd ed. Toronto : Thompson Educational Pub.

- Home, A. (1999). «Group empowerment : an elusive goal» dans Shera, W., Wells, L. (eds). *Empowerment practice in social work*. Toronto (On) : Canadian Scholars' Press, Inc.
- Lee, J. (2002). *The empowerment approach to practice*. New York, Columbia.
- Mullender, A. & Ward, D. (1991). « Empowerment through social action group work : The self-directed approach». *Social Work with Groups*, 14 (3-4), pp. 125-141.
- Bouchard, N. (2006). *Travailler efficacement en équipe*. Outremont, Québec : Éditions Quebecor.
- Motoi, I., Villeneuve, L. (2006). *Guide de résolution de conflits dans le travail en équipe*. Québec : Presse de l'Université du Québec.
- Leclerc, C. (1999). *Comprendre et construire les groupes*. Québec: Chroniques sociales, Presses de l'université Laval.
- Leclerc, C. (2015). *Intervenir en groupe. Savoirs et pouvoirs d'agir*. CRIEVAT

## **9. REMERCIEMENTS**

Merci à Sylvie Jochems, professeure et directrice adjointe à la formation pratique qui a bâti le plan de cours cadre.

Merci à Anne-Marie Piché, Jacques Hérard et François Huot pour leur apport à la création de ce plan de cours.

Merci à Dominique Allaire, chargée de formation pratique pour son implication dans la rédaction du Guide des stages.